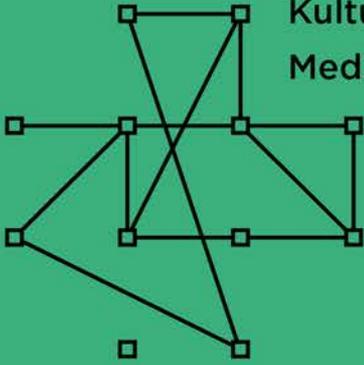


Médiation Culturelle Suisse
Kulturvermittlung Schweiz
Mediazione Culturale Svizzera



Rapport annuel 2013

www.mediation-culturelle.ch
www.kultur-vermittlung.ch
www.mediazione-culturale.ch

contact@kultur-vermittlung.ch
+41 (0)44 441 59 00



Impressum
Kulturvermittlung Schweiz
Citizen Space Zurich
Heinrichstrasse 267
8005 Zürich
contact@kultur-vermittlung.ch
044 441 59 00



Préface du président: le quotidien, c'est du sérieux!

Pour Médiation Culturelle Suisse (MCS), l'exercice 2013 n'a pas été très long. Après sa fondation, le 31 août 2012, la première assemblée générale ordinaire du 26 avril 2013 a désigné son comité, conformément aux statuts, arrêté la stratégie à suivre et adopté un budget. La phase des préparatifs était donc close et le quotidien associatif pouvait démarrer. Quelques jours plus tard déjà, Eva Richterich, entrait en fonction à la tête de l'association, s'attaquant immédiatement aux différentes tâches qui l'attendaient sur de multiples fronts.

Pour la première fois, l'association s'est présentée comme entité nationale en entamant une série de rencontres intitulée «Ecole, Culture, Ecole» afin de discuter La Culture dans l'école dans le contexte des Plans d'études suisse alémanique et romands (« Lehrplan 21, « PER »). Après être partie de La Chaux-de-Fonds, la «course de relais» s'est arrêtée à Berne, puis à Saint-Gall avant de rallier Berne pour une mise au point interne regroupant les différentes prises de position concernant le LP21. Or, le temps et les efforts investis se sont traduits par un double bénéfice, à commencer par une meilleure compréhension de la notion de médiation culturelle de même que, tout particulièrement, par des réactions réfléchies, critiques et étendues sur le Lehrplan 21, le tout dans l'optique de la médiation culturelle.

Si nous évaluons l'an dernier en fonction de la stratégie que l'assemblée générale a arrêté pour l'exercice de l'association (de mai 2013 à mai 2014), nous pouvons déclarer aujourd'hui déjà (sans prétention aucune, mais non sans une certaine fierté) que les objectifs fixés en 2013 ont été atteints: notre Bureau a vu le jour et il dispose d'un réseau bien développé. Le comité est en place, et les moyens financiers récoltés à ce jour permettront d'assurer l'existence de MCS.

De plus, puisque MCS a pu consulter ses membres ainsi que de nombreux autres spécialistes lors de sa «Course de relais», l'association a prouvé qu'elle était à l'écoute des médiatrices et des médiateurs culturels, aussi pour leur servir de porte-voix.

De par sa prise de position concernant le LP21, MCS a clairement marqué sa présence dans les débats politiques portant sur les programmes scolaires et, à notre connaissance, comme unique organisation nationale interdisciplinaire spécialisée en médiation culturelle.

En une seule année, la MCS est ainsi devenue un acteur pertinent. Les premiers pas ont été accomplis et au terme de ce premier exercice, la MCS s'est déclarée «satisfaite et optimiste». Ce constat implique et traduit également son engagement vis-à-vis des membres, des partenaires financiers et d'autres instances professionnelles.

Aussi voudrais-je remercier sincèrement nos membres de leur confiance, nos partenaires – financiers et autres – de leur soutien inestimable et notre directrice du secrétariat générale de son formidable engagement. Je me réjouis d'entamer avec vous cette nouvelle année qui s'annonce d'ores et déjà passionnante.

Christoph Reichenau



Préface de la secrétaire générale: et c'est parti!

Le 2 mai 2013, premier «jour ouvrable» de notre Bureau, a été marqué par l'absence totale même d'un simple stylo, voire d'un propre numéro de téléphone. Notre «carnet d'adresses» ne comptait que 30 contacts, nos canaux de communication étaient inexistant, et à l'horizon, ni partenaire de projet, ni atelier graphique. Nous devions commencer d'abord par rechercher des fonds et recruter du personnel. De plus, bien entendu, le positionnement de notre nouvelle association n'avait pas encore été arrêté de façon définitive.

Or, quatre mois plus tard déjà, à savoir le 25 septembre, nous organisons notre première conférence et présentons les premiers documents sur papier: un choix de définitions de la notion de médiation culturelle destinées aux écoles de même que des «catalogues» de questions ciblées. Cinq spécialistes avaient pris la parole pour présenter un sujet, quatre cantons avaient manifesté leur intérêt comme partenaires et plus de 68 personnes venues de toute la Suisse romande avaient fait le chemin pour participer à cette manifestation.

Quatre mois supplémentaires se sont déroulés et début décembre, une prise de position politique concernant le LP 21 était envoyée à plus d'une cinquantaine de partenaires importants, à la presse et aux quelque 220 participants ayant pris part aux rencontres de la «Course de relais ». Entre temps, MCS s'était également donné un visage, le site internet avait été adapté, une deuxième collaboratrice avait été engagée et le budget était assuré. Par ailleurs, le secrétariat avait élaboré des processus et structures, défini les profils des postes et dressé une liste comportant quelque 5000 contacts pertinents en matière de médiation culturelle.

Ces chiffres clés attestent de l'ambition des objectifs fixés pour ce premier exercice. Certes, nous savions ne pas pouvoir les atteindre tous, constat qui ne nous a toutefois pas empêchés d'oser nous lancer à l'eau. Nous voulions surtout mettre à profit les moyens qui avaient été mis à notre disposition et, de plus, nous montrer dignes de la confiance qui avait été placée en nous. Aujourd'hui, je me réjouis de pouvoir déclarer que, de concert avec le comité, nous avons clôturé ce premier exercice sur des succès, un résultat n'ayant pu être atteint que grâce à l'énorme engagement et à la souplesse de toutes les parties et personnes concernées.

Dans le même temps, cette première étape a servi à reconnaître nos limites et à mettre en exergue ce dont nous avons besoin si nous voulions venir à bout des multiples tâches ambitieuses du réseau en les traitant avec le sérieux requis. Ainsi, il est apparu qu'outre des membres appropriés et un comité dévoué, MCS devait se doter d'une infrastructure professionnelle, d'outils informatiques efficaces et d'un nombre suffisant de collaborateurs.

En ce début de 2014, nous concentrerons nos efforts sur d'autres objectifs arrêtés lors de l'assemblée des membres de 2013: la mise en œuvre du premier réseau national dans le domaine de la médiation musicale et le lancement d'une étude concernant la médiation culturelle en Suisse.

Dans cet esprit, également au nom de notre secrétariat général, je remercie chaleureusement tous nos membres, partenaires et collaborateurs pour leur précieux soutien.

Eva Richterich



STRUCTURE INTERNE

Médiation Culturelle Suisse est une association comprenant un comité et un secrétariat général administré professionnellement. Le comité se charge des stratégies à suivre et il nomme les membres du secrétariat général. Le Celui-ci détermine et dirige les activités de MCS ; de plus, il est l'interlocuteur principal des partenaires et des membres.



Comité et présidence

En 2013, MCS s'était fixé les objectifs suivants : mettre en place un organe de direction, élaborer un mode de travail interne adéquat et se vouer à de premiers projets concrets. Tous ces objectifs ont pu être atteints, les résultats obtenus dans le cadre de la consultation à propos du Plan d'études 21 ayant permis par ailleurs de mieux définir et même d'asseoir la direction à suivre.

Le comité s'est réuni huit fois l'année passée. Jusqu'à l'assemblée des membres, en avril 2013, le comité intérimaire s'était occupé de préparer cette dernière, élaborant une proposition quant à la composition du futur Conseil ordinaire et arrêtant le programme annuel et le budget, de concert avec la secrétaire générale désignée. À partir du mois de mai, le nouveau comité a également contribué à définir la gestion stratégique de MCS.

En été 2013, le comité a nommé Gunhild Hamer vice-présidente de l'association. Composée d'un président, d'un vice-président et d'un secrétariat, une commission est chargée d'élaborer les affaires stratégiques.

**Les membres du comité intérimaire étaient:**

Angela Grosso Ciponte, Carolin Fedier, Denise Felber, Thomas Gartmann, Gunhild Hamer, Susan Herion, Christoph Reichenau, Urs Rietmann, Gallus Staubli, Verena Widmaier.

Président: Christoph Reichenau, Berne.

Les membres du comité ordinaire élu pour 2014 sont:

Angela Grosso Ciponte (arts de la scène, Association suisse de pédagogie théâtrale ASPT, Bâle), Denise Felber (Haute école pédagogique, Berne), Thomas Gartmann (Haute école des arts, recherches, musique, Berne), Nicole Griève (bureaux de coordination, cantons, Suisse romande), Gunhild Hamer (bureaux de coordination, Argovie), Philipp Burkard (directeur de la Fondation Science et Cité, médiation scientifique), Pio Pellizzari (bibliothèques et archives, Tessin) et Lauranne Allemand (musées, mediamus, Suisse romande).

Président: Christoph Reichenau, juriste, Berne.

Secrétariat général

Après le choix d'une direction, il a été possible de développer le secrétariat général à partir de mai 2013. Ambitieux d'emblée, nous voulions que les postes de travail, l'équipe responsable, les activités et les structures soient opérationnels un an plus tard c'est-à-dire en mai 2014. De plus, nous voulions également avoir choisi nos principaux partenaires (graphistes, traducteurs, informaticiens); la plupart de ces objectifs ont aussi abouti en 2013 déjà. Cela dit, compte tenu d'un calendrier assez serré concernant la réalisation des divers projets, il nous a fallu reporter diverses tâches administratives à 2014.

Personnel

Le 1er mai 2013, Eva Richterich a entamé ses fonctions en tant que directrice du secrétariat général, avec un poste à 70%. Au préalable, elle avait dirigé le programme quadriennal "Médiation culturelle" de Pro Helvetia; elle a également été codirectrice de l'Archive Suisse de la danse.

Du mois d'août 2013 à début janvier 2014, Carolin Fedier, ancienne responsable du programme Mus-E, est venue épauler le secrétariat général au niveau de l'organisation de la «Course de relais» et de la gestion des membres.

Au mois d'août, sachant que nous disposerions des moyens financiers requis, nous avons passé des annonces pour trouver une deuxième collaboratrice, à l'aise en allemand et en français, pour occuper au plus vite le poste englobant les activités de communication et d'administration. Entre plus de 70 candidatures, notre choix s'est porté sur Tiina Huber de Genève. Tiina Huber a fait des études de sciences politiques et de gestion culturelle; de plus, elle a dirigé le secrétariat du cursus de Master proposé par la Haute école d'art et de Design de Genève.



Les bureaux

Les bureaux de Médiation Culturelle Suisse se trouvent à Zurich, dans le complexe appelé «Citizen Space» occupé par diverses entités. S'installer dans un endroit plus centralisé reste une option. Par ailleurs, il existe aujourd'hui deux postes de travail mobiles ainsi que la possibilité de créer des emplois virtuels - en effet, MCS travaille avec le logiciel Cloud Service Office 365, une formule qui lui garantit sa mobilité et permet d'intégrer facilement des collaborateurs externes. Enfin, un petit serveur de sauvegarde interne nous permet d'assurer en tout temps le contrôle et la sécurité de nos données.

COMMUNICATION

Une des activités principales de MCS consiste à communiquer le pourquoi et le comment de son travail, en interne comme en externe. Font partie de ses tâches autant l'échange avec et entre les membres, la diffusion d'informations sur ses propres activités de même que, dans un sens plus large, la sensibilisation générale à la notion de médiation culturelle, aussi afin de la renforcer.



Au cours des 12 derniers mois, les fondements des activités de communication ont été mis en place (élaborer les listes d'adresses, les modes de diffusion, les contacts avec les membres) et de premiers échanges d'informations réguliers assurés. Une autre étape cruciale consistait à se doter d'une identité visuelle impliquant une évaluation préalable d'une agence adéquate. Un sondage lancé à ce propos a permis aux membres et personnes enregistrées de donner leur avis sur trois propositions visuelles ; une nette majorité s'est alors prononcée en faveur de la suggestion soumise par l'agence lausannoise «emphase »et utilisée à partir de 2014.

Géré dans un premier temps par Pro Helvetia et la Haute Ecole Pédagogique de Berne, le site trilingue www.mediation-culturelle.ch a été repris par MCS. Quelques simples modifications ont été faites pour l'adapter à la nouvelle organisation. D'ailleurs, dans un premier temps, il fut décidé de renoncer à un «relookage» intégral aussi longtemps que les diverses fonctionnalités du site Internet de même que l'identité visuelle n'avaient pas été arrêtées. Entre mai et décembre 2013, quatre newsletters ont été envoyées aux membres, aux utilisateurs enregistrés et à d'autres contacts pertinents. Ces missives font état de projets et d'actualités émanant de nos membres et de nos partenaires.



Harmoniser les différentes banques de données de même que les carnets d'adresses et listes de membres se sont avérés de véritables défis. La solution actuelle ne permet pas de gérer les contacts sous forme de fichiers liés ; de plus, elle ne peut pas être adaptée à des besoins spécifiques ou distincts (abonnements à la newsletter, décompte des cotisations à l'association, etc.). Enfin, elle ne répond plus aux critères appliqués aujourd'hui pour élaborer des bulletins ou s'afficher dans les médias sociaux. Pour toutes ces raisons, nous avons commencé à rechercher une solution technique plus efficace qui permettrait d'une part de satisfaire aux attentes de nos membres et de leurs contacts et de l'autre, de fonctionner sur d'autres réseaux (comme ceux des personnes enregistrées).

PROJETS

En cherchant à réaliser des projets, MCS a accepté d'assumer diverses tâches nationales urgentes. Ainsi, en 2013, elle a conçu et mené à bien le vaste projet de Course de relais «Ecole et Culture et Ecole». En outre, MCS a participé à divers projets de partenaires et de membres.



Course de relais «Ecole et Culture et Ecole»

MCS a invité des spécialistes de l'instruction publique et de la culture à sa série de conférences «Ecole et Culture et Ecole » dans le but de débattre des rapports existants entre les milieux de la culture et de l'école - au sens le plus vaste du terme. Cette suite de rencontres s'est déroulée en rapport avec les consultations à propos du LP21 et de la mise en œuvre du Plan d'études romand (PER). Elles avaient été organisées sous forme d'une course de relais à travers la Suisse, chacune de ces étapes se fondant sur les discussions précédentes.



Remis à chaque nouvelle étape, le «témoin» comportait les réponses et réactions obtenues dans toutes les étapes déjà parcourues et en proposait de nouvelles pour la discussion suivante.

La Course de relais s'est déroulée et arrêtée dans les villes suivantes :

- 25/9/2013, La Chaux-de-Fonds, Club44
- 23/10/2013, Berne, Zentrum Paul Klee, Musée des enfants Creaviva
- 6/11/2013, St-Gall, Haute école de sciences appliquées
- 26/11/2013 Berne, conférence interne destinée aux membres, avec discussion sur les prises de position recueillies.

Grâce à ce projet, MCS est parvenue à se faire connaître et reconnaître par les milieux spécialisés, à organiser un premier débat sur un sujet crucial et à répondre à un besoin évident - de plus, de façon impressionnante. À l'échelle nationale en effet, il n'existait à ce jour aucune organisation qui s'était consacrée au nouveau plan d'études par une approche interdisciplinaire, tant dans une optique scolaire que culturelle. Par ailleurs, cette conférence a permis de regrouper et de mettre en réseau des spécialistes et des connaissances spécifiques.

La Course de relais a donné lieu à deux résultats concrets : une prise de position concernant le LP21 (publiée en décembre 2013) et un compte rendu de notre première conférence (publié en mars 2014). Dans le même contexte, MCS a rédigé un document d'information en matière de médiation culturelle destiné aux écoles ainsi qu'aux responsables du LP 21 et du PER (document intitulé "Compas" COMPAS).

Les rencontres ont permis de fournir une contribution essentielle au devenir de MCS quant à son programme : ainsi, il est apparu clairement que la médiation culturelle fait partie à la fois du monde de l'éducation et de la culture. Un autre fait entre-temps incontesté est que la médiation culturelle exige et développe des compétences spécifiques. Enfin, la médiation culturelle doit être perçue comme une activité concrète, mais aussi comme un état d'esprit, surtout lorsqu'il s'agit de proposer des idées utiles lorsque des sujets ou des domaines se recoupent.

La discussion pluridisciplinaire sur l'école et la culture a suscité un vif intérêt, une des raisons pour laquelle MCS souhaite approfondir le sujet. Ainsi, un prochain débat pourrait aborder la question du profil professionnel des médiateurs culturels et dresser une sorte de liste de recommandations concrètes pour assurer la mise en place de structures et de modèle pertinents. Sur ce plan, MCS espère devenir une sorte de plate-forme commune de l'éducation et de la culture.

Les partenaires

Les rencontres ont toujours été préparées de concert avec les instances cantonales et/ou municipales de la culture et de l'instruction publique. Ces dernières ont également permis d'asseoir l'ancrage local, de nous soutenir dans nos activités de communication et de collaborer en termes d'élaboration des programmes.



D'ailleurs, ce n'est que grâce à l'engagement de ces partenaires qu'il a été possible de mobiliser tant de spécialistes en aussi peu de temps pour ces rencontres. À cet endroit, nous voudrions remercier chaleureusement encore une fois :

- **les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Berne, de Neuchâtel, de Saint-Gall, de Thurgovie, ainsi que**
- **les villes de Berne, de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et de Saint-Gall.**

Orientation et vue d'ensemble

Pour faciliter l'entrée en matière des participants dans le débat, la MCS avait élaboré divers documents d'information, remis en amont et disponibles en ligne, sur la toile, pour y être téléchargés.

Des partenariats pour des projets spécifiques

Conférence nationale de médiation cinématographique - Cineducation: lors de leur conférence, les participants ont abordé le thème de la « Médiation cinématographique : un mandat de l'éducation et de la culture ». MCS y a participé à titre de partenaire, soutenant Cineducation dans ses efforts pour la récolte de fonds et les activités de communication.

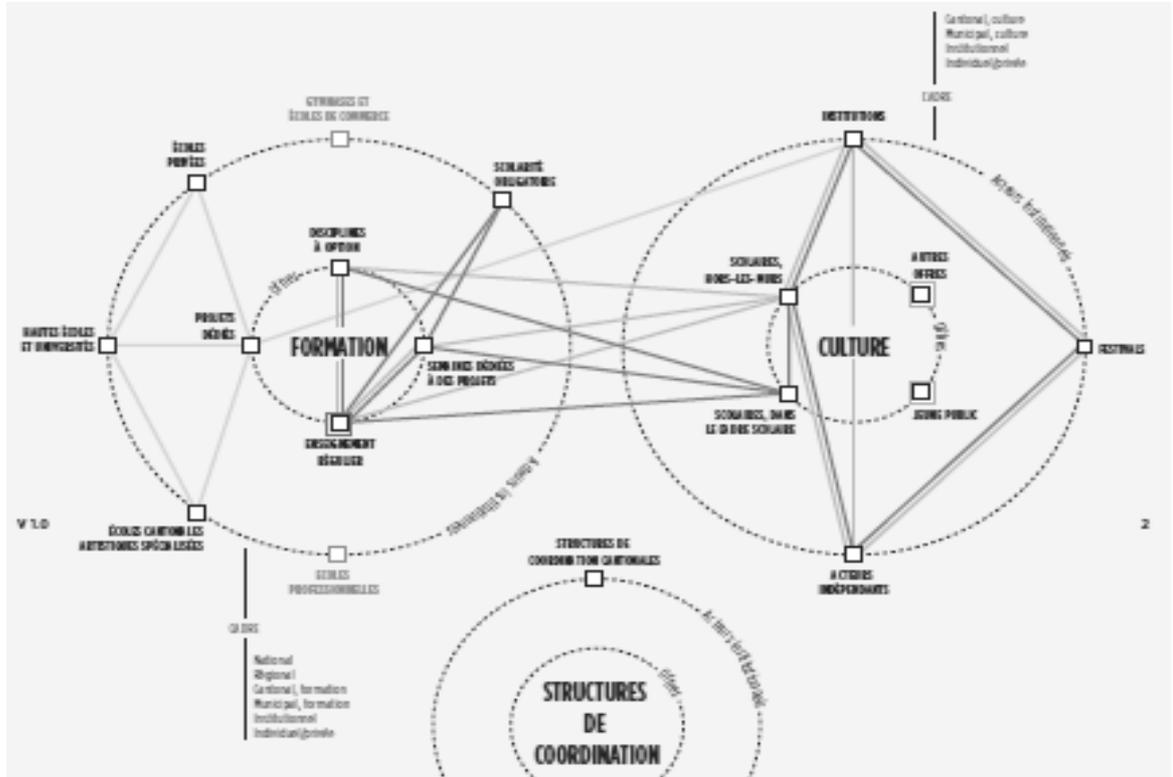
«GiM – générations au musée »: ce projet du Pour-cent culturel Migros a pour objectif de promouvoir les rencontres entre des personnes de toutes générations, épaulant les médiateurs et médiatrices pour réaliser des activités de médiation culturelle dans les musées. De concert avec mediamus, MCS a collaboré à l'élaboration de ce projet, s'engageant en outre pour une rémunération plus juste des médiateurs et médiatrices.

Les traditions vivantes : comment les présenter et les transmettre? Le projet de l'AMS (Association des musées suisses) et de l'Office fédéral de la culture ont examiné les diverses possibilités existant pour présenter et transmettre intelligemment des traditions vivantes : ainsi, une conférence spéciale (les 28 et 29 mars 2014) et une publication en ont été les conséquences directes. MCS a été invitée par le groupe de projet, sa présence ayant contribué à approfondir divers sujets de la médiation culturelle, tant en termes de contenus que de qualité.

Rencontre annuelle de mediamus: quel avenir souhaitons-nous? La médiation culturelle confrontée à de nouveaux défis: la conférence s'intéresse aux développements récents et aux défis futurs de la médiation culturelle de musées. MCS soutient le comité dans l'élaboration du programme, contribue au déroulement de la conférence en plusieurs langues et encourage les médiateurs culturels d'autres domaines à y participer.



ACTIVITÉS POLITIQUES



Prise de position concernant le « Lehrplan 21 »

Comme prévu, début décembre 2013, MCS a publié une prise de position concernant le LP 21, fondée sur les discussions qui ont eu lieu durant la Course de relais est débattue en amont, lors d'une manifestation interne, avec les divers membres. Ce document figure en pièce jointe.

Des échanges sur le plan national

En 2013, MCS a établi des contacts avec toutes les instances de la politique culturelle nationale. Lors de la manifestation de réseautage vouée à la médiation littéraire de la division Littérature ? et durant l'atelier «La médiation lors de festivals», organisé dans le cadre des Journées Photographiques de Bienne, MCS s'est présentée conjointement avec Pro Helvetia. De plus MCS a établi un contact avec l'Office fédéral de la culture concernant le Message sur la culture 2016-2019 ; ce faisant, l'Association s'est engagée pour une meilleure implication de la médiation culturelle dans le nouveau Message sur la culture, soulignant la nécessité de faire reconnaître et de promouvoir les diverses activités professionnelles de la médiation culturelle.

De concert avec la CDIP et la CDAC, la Conférence des délégués compte nos aux affaires culturelles, la MCS a examiné l'étude prévue en 2104 sur la médiation culturelle en Suisse, et a relancé le débat sur la poursuite du sujet «La culture dans les pour les écoles».



Les CDIP et CDAC se sont déclarées très intéressées par ces sujets d'autant plus qu'elles avaient déjà envisagé de lancer diverses activités à ce propos.

Reste à évaluer les diverses possibilités d'une éventuelle collaboration. Alors de la rédaction de ce rapport, les résultats de ces discussions n'étaient pas encore connus.

MEMBRES

Lorsqu'il est question de réseaux, leurs membres sont à la fois des partenaires, des ressources ainsi que des solliciteurs. Ainsi, MCS s'occupe avant tout de tâches et d'activités non entreprises par ses membres, réalisant ces dernières avec eux, dans la mesure du possible. De plus, MCS est toujours à la disposition de ses membres pour les conseiller.



Au 31. 12. 2013, MCS comptait 35 membres institutionnels et huit membres individuels. Vous trouverez la liste exhaustive des premiers en consultant notre site www.kulturvermittlung.ch/fr/membres.html

En 2013, les membres suivants sont venus rejoindre notre réseau : Ecole-Musée (Vaud), la Phonotèque nationale suisse, La Ville de La Chaux-de-Fonds, le projet "Roman d'école", Reso - le réseau danse suisse, la Haute Ecole de théâtre de Suisse romande "La Manufacture", le Musée des enfants "Creaviva" et le "Theaterfrühling & augenaufl!" de Winterthour.

Les premiers contacts ont été pris et des entretiens effectués avec de nombreuses autres organisations. Ceux-ci ont permis de mettre en exergue la nécessité de définir encore plus clairement les diverses formes de cotisations des membres et les prestations de services auxquelles elles donnent droit.



Adhérer à notre réseau suscite manifestement un intérêt réel ; cela dit, nombre d'organisations ne se sont pas reconnues dans les diverses catégories et, dès lors, les cotisations idoines définies par notre association.

Diverses formes de collaboration avec la ZHDK, la plus grande Haute école des arts de Zurich, ont fait l'objet de deux réunions avec la MCS. Celles-ci ont eu pour conséquence, entre autres, de voir instauré un réseau interne de la médiation culturelle dont le rôle premier consistera à servir d'interlocuteur puis, dans un deuxième temps, à garantir qu'au sein de la ZHDK, le transfert de connaissances en rapport avec la médiation soit assuré dans toutes les divisions.

Compte tenu d'un calendrier très serré, il n'a pas été possible d'entretenir comme nous l'aurions souhaité des contacts personnels intensifs avec tous les membres. En d'autres termes, c'est une des tâches principales qui nous attend cette année.

FINANCES

Le financement de MCS est assuré par le biais des cotisations de membres ainsi que par des fondations et autres mécènes privés et publics. Le budget est présenté pour approbation chaque année, de concert avec le plan annuel, lors de l'assemblée des membres. Des contributions sont allouées soit comme cotisation de membre, comme contribution à mise en place et/ou l'exploitation soit comme soutien à un projet concret.

Le financement

Le financement des activités de la CMS est constitué en premier lieu par les cotisations des membres qui se sont élevées à CHF 33'000. Nos principaux partenaires financiers pour le développement de la MCS sont Pro Helvetia (CHF 30'000.-) et la Commission suisse de l'UNESCO (CHF 30'000.-), montants auxquels est venue s'ajouter une contribution exceptionnelle de la banque Raiffeisen Suisse (CHF 40'000.-), rendue possible par l'intermédiaire de notre membre, l'Union « kkj, Künste für Kinder und Jugendliche ».

Une partie des fonds destinés à financer des projets a été octroyée à la Course relais «École et Culture et Ecole», dont l'Office fédéral de la culture a été le bailleur de fonds principal (CHF 33'000.-). Les villes et les cantons partenaires et y ont participé à hauteur d'un total de CHF 3'500.-, sans compter diverses prestations de services qui ne figurent pas dans le budget.

Les activités bénévoles du comité et du président constituent également un montant important. En plus des travaux non rétribués mais nécessaires (par exemple de la modération ou des traductions) représente une somme d'environ CHF 13'000.-.

Deux nouveaux partenaires financiers importants ont accepté de soutenir notre travail pour les exercices 2013 et 2014.



En l'occurrence, il s'agit des fondations Ernst Göhner et Avina, avec un montant total de CHF 50'000.- . Une grande partie de ces fonds n'a plus pu être mis à profit en 2013, raison pour laquelle ils ont été reportés à 2014 et directement réservés à des tâches spécifiques.

En outre, le financement de la mise sur pied et du développement de MCS a connu une réelle percée grâce à un partenariat conclu avec la fondation Mercator Suisse, approuvé fin 2013. Cette fondation participera au développement et à l'expansion de la MCS (à partir de 2014) grâce à un apport maximal de CHF 300'000.- répartis sur quatre ans.

Néanmoins, malgré ces nouvelles sommes toutes très optimistes, il nous faudra encore trouver des fonds supplémentaires substantiels pour 2014 et 2015 afin de venir à bout de manière professionnelle des objectifs que MCS s'est fixés. Cela dit, la première année a démontré qu'il existe une réelle demande pour nos activités, ce qui nous permet de croire que nous trouverons d'autres partenaires financiers en temps voulu.

Les comptes annuels

BILAN

	ACTIFS	
1000	Caisse	101.00
1100	Frais postaux	86'582.72
2050	Créances LL	2'000.00
1260	Cotisations de membres non encore versées	800.00
1400	Acquisitions meubles	0
1500	Acquisitions IT	0
	<u>Total Actifs</u>	<u>89'483.72</u>

	PASSIFS	
2200	Dettes LL	22'353.25
2210	Avances/ acomptes	70'000.00
2220	Passifs transitoires	11'001.95
2250	Réserves	0
2800	Fortune de l'Association	-13'781.3
	Bénéfice / Pertes	90.18
	<u>Total Passifs</u>	<u>89'483.72</u>



COMPTE DE RÉSULTATS

	CHARGES	
4000	Salaires	47'538.85
4050	AVS/IA, APG, AC / AFA	7'560.00
4090	Autres charges sociales	8'862.80
4300	Projets (tous)	993.00
4400	Projet «Culture et Ecole et Culture» (LP21)	33'730.60
4110	Projet «Banque de données »	1'250.00
4500	Traductions	7'646.50
4510	Site Internet : suivi, gestion	16'115.95
4520	Site Internet : développement	6'977.80
4530	Informatique, matériels et logiciels (licence i-Cloud comprise)	9'667.05
4700	Loyer	2'800
4800	Frais annexes	552.40
4900	Charges diverses	1'056.00
5000	Fournitures de bureau	926.75
5050	Frais de voyages	1'971.35
5100	Frais de téléphone	1'245.90
5200	Frais de port	192.00
5210	Frais comptes bancaire et postal	8.35
5300	Fiduciaire, comptabilité, administration,	6'670.00
5310	Jetons de présence	4'700.00
5320	Frais de réunions/ séances	3'996.75
5325	AG : coûts	1'324.00
5330	Indemnités Président	6'000
5350	Communication : frais divers	9'605.83
5400	Réparations / entretien d'appareils / d'infrastructure	0
	<u>Total Charges</u>	<u>182'025.18</u>

	RECETTES	
6000	Cotisations de membres	33'300.00
6010	Recettes de prestations de services fournies	500
6020	Recettes de manifestations	0
6100	Sponsors / parrainages	0
6150	Contributions des pouvoirs publics	40'000
6200	Contributions de fondations (tierces)	45'000



6300	Contributions « Ecole et Culture » (« LP21 »)	36'500
6400	Intérêts	34.2
6500	Autres recettes	13'872.8
6520	Renonciation aux indemnités de séances du Conseil	8'338.00
6530	Renonciation aux honoraires	4'390.0
	Renonciation au remboursement de frais LP21	0
	<u>Total Recettes</u>	<u>181'935.00</u>
	<u>Total Charges</u>	<u>182'025.18</u>
	Pertes	-90.18

Commentaires à propos des comptes annuels

Les comptes annuels de «l'année de naissance» de MCS sont très positifs, bien que caractérisés par une problématique pas totalement atypique. Ainsi, il n'a plus été possible de mettre à profit tous les fonds acquis en 2013 puisque la majeure partie de l'année s'était déjà écoulée, d'une part, et que de l'autre, le personnel requis pour la réalisation de projets supplémentaires faisait encore défaut, aussi parce que le poste idoine ne pouvait être mis au concours à partir du moment où nous savions son financement assuré. Les montants dont il s'agissait ont toutefois pu être reportés à l'exercice suivant, après approbation des fondations concernées.

Le bilan

L'exercice se clôt sur une petite perte de CHF 90.18. Au total, un montant supplémentaire de CHF 70'000.- a été acquis et reporté à 2014, destiné à des activités déjà arrêtées (fondations : 45'000.-, Commission suisse de l'UNESCO: 20'000.-, cotisations de membre déjà payées 2014: 5'000). Ces montants figurent à la rubrique «Avances/ acomptes ».

Les postes transitoires élevés (engagements et passifs transitoires) s'expliquent par «l'échéancier» arrêté pour les projets (septembre à décembre). De plus, un grand nombre des factures concernant 2013 n'ont atterri sur nos bureaux qu'en 2014. En outre, les charges sociales (LPP/ AVS, assurances diverses) se traduisent elles aussi par des postes transitoires plus importants durant la première année comme des acomptes relatifs à ces charges n'avaient pas encore été définis ou versés.

Comptes de pertes et profits

Le budget de CHF 200'000 aurait été dépassé si les cotisations de toutes les fondations avaient été activées en 2013. Avec le report à 2014 et des projets et de ces montants, le décompte affiche CHF 20'000 de moins que prévu, présentant dès lors un solde presque équilibré avec une perte de CHF -90.18.



Des écarts plus importants du côté des dépenses portent sur la réalisation de projets (moins CHF 13'000), l'exploitation du Bureau (moins CHF 6000) les traductions (moins CHF 7300) et les frais de personnel (plus CHF 12'000).

La diminution des charges pour les projets est la conséquence d'une fixation de priorités, effectuée en vertu d'une pénurie de ressources. La Course de relais «École et Culture et Ecole» est devenue le projet principal, associé par la suite à l'idée des rencontres locales. D'autres projets ont également été reportés à 2014. Quelques projets (sondage, réseaux de compétences) avaient certes démarré, mais sans générer de coûts en 2013.

La hausse des coûts de personnel s'explique par le salaire d'une collaboratrice temporaire, engagée principalement pour s'occuper de la Course de relais.

Les coûts de traduction et du fonctionnement ont mis en lumière que pour des raisons de manque de temps, il n'a pas été possible d'adapter tout ce que nous voulions faire.

Le poste "produit exceptionnel" est lié à une erreur de comptabilité datant de 2012. Une entrée a été budgétée comme dette pour l'année suivante; le montant a donc figuré deux fois dans la comptabilité. Cette comptabilisation fautive également le décompte 2012: l'exercice 2012 aurait dû se clore par un bénéfice de CHF 91.50 et non par un déficit de CHF 13'781.30. Afin de comptabiliser correctement ce montant en 2013, un poste "dépense exceptionnelle" de CHF 13'781.30 a été ajouté.

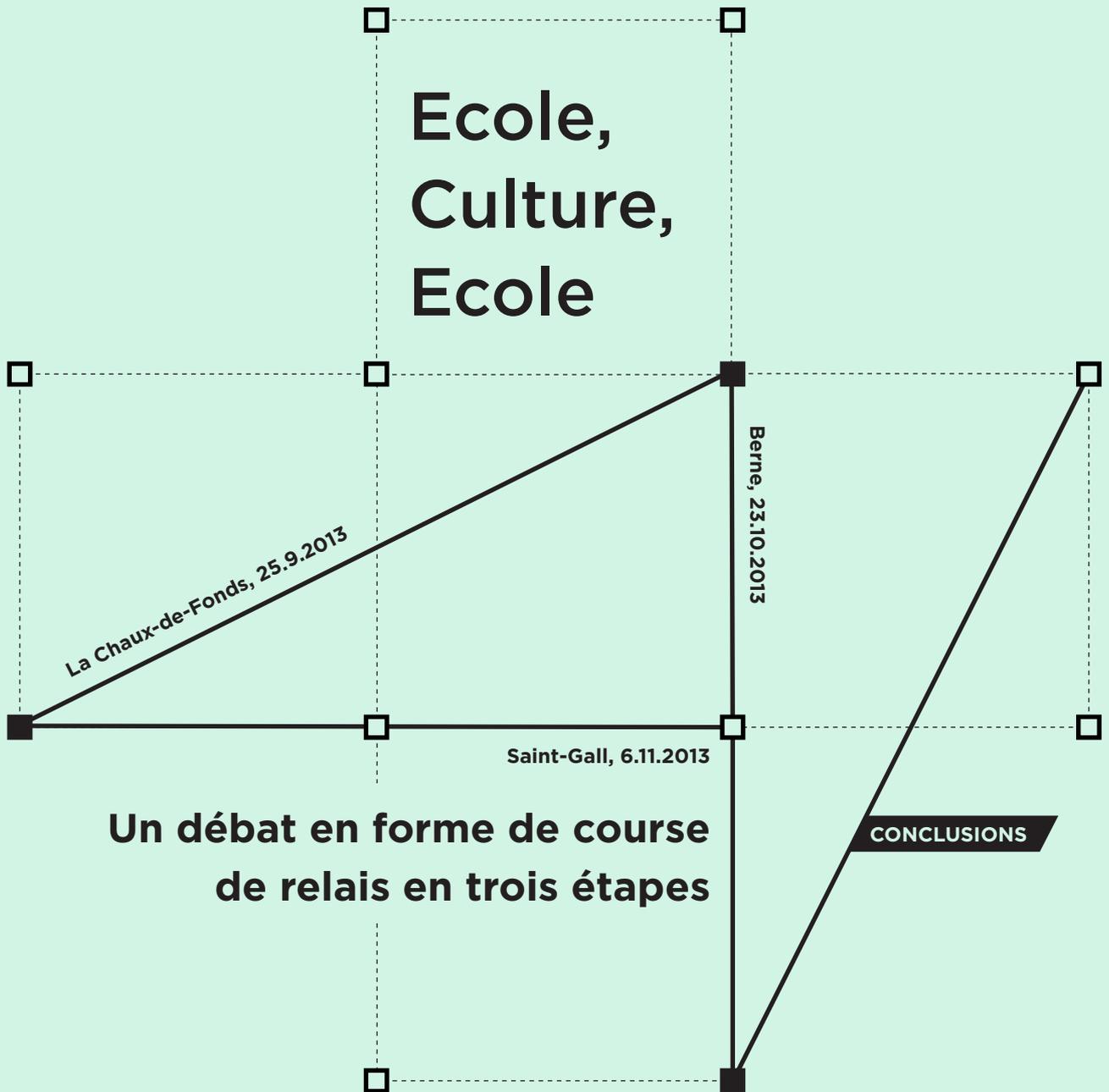
Sur le plan de la communication, la hauteur des dépenses est à imputer à la mise en place et à l'exploitation de notre profil sur la Toile. En 2014, il nous faudra absolument trouver une solution plus avantageuse, les coûts élevés générés à ce jour remontant au contrat signé en 2012. En matière d'identité visuelle du site internet, il nous a fallu bloquer provisoirement toute activité supplémentaire pour les mêmes raisons. En effet, comme nous devons trouver une autre solution pour venir à bout de nos problèmes informatiques, il semble peu indiqué d'adapter, voire de « relooker » le site actuel en fonction de sa nouvelle identité visuelle.



Annexe

- Conclusions de la course de relais Ecole, Culture, Ecole
- Prise de Position sur le Lehrplan 21"
- Membres

Ecole, Culture, Ecole



**Un débat en forme de course
de relais en trois étapes**

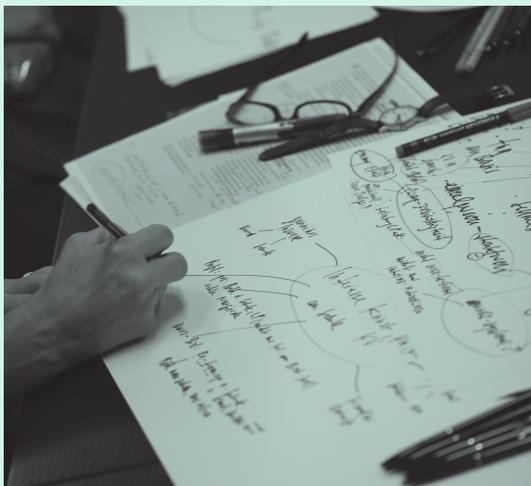
AVANT-PROPOS

Entre septembre et décembre 2013, trois rencontres spécialisées sous le titre d'«Ecole, Culture, Ecole» ont eu lieu à La Chaux-de-Fonds, Berne et Saint-Gall. Organisées sous forme de course de relais, elles avaient pour thème la collaboration entre le monde de la culture et celui de l'école.

Plus de 240 spécialistes actifs dans la culture et la médiation culturelle scolaire et extrascolaire ainsi que des gestionnaires du monde de l'école et de celui de la culture y ont assisté, réunissant une intelligence collective qui a permis de tirer d'importantes conclusions sur la pratique des divers cantons, champs professionnels et niveaux d'intervention.

L'on ne peut cependant considérer les conclusions qui ont émergé de ces discussions comme représentatives, car les participants étaient inégalement répartis entre les différents champs professionnels et politiques. Un nombre plus conséquent de professionnels de la culture que de personnes issues du champ scolaire y ont en effet pris part. Il en allait de même pour les personnes venues de la pratique par rapport à celles liées à la gestion et à l'encouragement de la culture. Les demi-journées ont suffi pour une discussion approfondie de ces thématiques complexes, mais le temps a manqué pour développer des solutions structurées.

Il faut donc comprendre les conclusions présentées ci-après comme une étape d'une discussion en cours. Il nous semble indispensable que celle-ci se poursuive avec la participation de tous les acteurs impliqués. Elle devrait aussi permettre d'aborder ouvertement d'éventuelles divergences et conflits d'objectifs.



En tant qu'association, Médiation culturelle Suisse a présenté ses recommandations en une prise de position sur le futur «Lehrplan 21», le plan d'études (www.kultur-vermittlung.ch/fr/qui-sommes-nous/documents.html) pour la partie germanophone de la Suisse. En complément à cette démarche, la présente publication résume des conclusions importantes issues de la course de relais et formule des suggestions pour la suite des travaux.



Les thèmes qui ont été discutés peuvent être regroupés en cinq catégories:

1. Qu'est-ce que la médiation culturelle à l'école?
2. Quels devraient être les objectifs de la médiation culturelle à l'école?
3. Quelles sont les conditions de réussite de la médiation culturelle à l'école?
4. Que signifient les nouveaux plans d'études – le «Lehrplan 21» et le «Plan d'études romand» – pour la médiation culturelle à l'école?
5. Suggestions pour la suite des travaux.

1. QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION CULTURELLE À L'ÉCOLE ?

La médiation culturelle est une pratique dynamique qui se situe à l'interface entre de nombreux domaines. Il n'existe pas (encore) de définition de référence de cette notion, dont le périmètre est encore en cours de développement. En guise de base de discussion pour la course de relais, MCS a proposé la définition suivante :

LA MÉDIATION CULTURELLE COMME PRATIQUE

La médiation culturelle à l'école recouvre toute la diversité des pratiques qui sensibilisent les élèves à des contenus, des questions et des démarches artistiques et culturelles en vue de faciliter leur appropriation active, productive ou réceptive. La médiation culturelle comprend donc la formation esthétique et culturelle interne à l'école, les offres de médiation des institutions culturelles ou scientifiques (par exemple, les ateliers, visites, centres de culture scientifique) ou encore des projets indépendants (par exemple, des représentations réalisées par des artistes avec des jeunes). En Suisse, la médiation culturelle s'établit comme domaine spécialisé, lié à des compétences et à une action spécifiques. MCS distingue entre :

LA MÉDIATION CULTURELLE DANS LE CONTEXTE SCOLAIRE

► **Enseignement régulier dans les domaines de la créativité et de la musique**

La transmission culturelle, réalisée dans le cadre des cours de créativité et de musique, est une forme de médiation culturelle scolaire.

► **Médiation culturelle à l'école**

Le cours donné par un-e enseignant-e est complété par l'intervention d'acteurs culturels externes (nommés « expert-e-s externes » ci-après) qui interviennent dans le cadre de l'enseignement régulier, dans les disciplines à option ou encore dans le cadre d'un projet dédié.

► **Médiation culturelle scolaire hors-les-murs**

Les élèves découvrent des lieux culturels ou participent à des actions d'artistes ou de médiateurs culturels dans des institutions culturelles (par exemple, salles de concert, bibliothèques, musées, théâtres, ateliers d'artistes)

qui se positionnent comme des lieux d'apprentissage externes à l'école. Ces actions de médiation culturelle sont généralement réalisées par des médiateurs externes, en collaboration avec les enseignants.

MÉDIATION CULTURELLE EXTRASCOLAIRE

► **Médiation culturelle extrascolaire déléguée**

Cette forme de médiation est constituée par des offres de hautes écoles externes (par exemple, écoles de musique) qui sont validées et promues par l'école publique.

► **Médiation culturelle extrascolaire indépendante**

Ce type de médiation est constitué par les offres pour les enfants et les jeunes sans lien avec l'école, offres qui sont développées par des institutions ou des acteurs culturels.

Les définitions présentées ci-dessus ont constitué une bonne base¹ de discussion. Elles ne recouvrent cependant pas tout ce qui caractérise la médiation culturelle dans et pour l'école. Il est ainsi clairement apparu lors des discussions que la médiation culturelle n'était pas seulement une pratique (quelque chose que l'on fait), mais qu'elle constituait aussi une attitude, une « manière de faire » (qui résulte de cette pratique) – une attitude qui est donc inhérente à tous les domaines et à laquelle tout le monde peut recourir (une manière de faire).

Au fil de la course de relais, la définition initiale a ainsi été complétée par la dimension de la « médiation culturelle comme attitude ».

LA MÉDIATION CULTURELLE COMME ATTITUDE

La médiation culturelle comme attitude désigne une conception de l'enseignement et de l'apprentissage qui se développe en lien avec les pratiques décrites ci-dessus. Résultats ouverts, expérience esthétique, regard critique, expression et réflexivité en forment le cœur. La médiation culturelle ne porte pas prioritairement sur l'enseignement de savoirs et de faits, mais sur la transmission de

¹ Dans les arts, l'on a insisté sur l'expression et la remise en question des normes, dans les arts de la scène l'on a mis un accent supplémentaire sur le corps. Dans les disciplines plus scientifiques, le fait de ne pas définir les résultats à l'avance arrive en première place. Mais il ne s'agit là pas de déclarations représentatives ou scientifiques.

compétences, qui permettent aux élèves de s'orienter de manière autonome dans le tissu culturel. La médiation pose ainsi la base d'une identité culturelle, d'une majorité culturelle et d'une participation à la vie culturelle.

Cette notion élargie de la médiation culturelle, sur laquelle repose la définition de Médiation Culturelle Suisse (et qui va au-delà des arts et du monde culturel), a rencontré un écho positif dans les discussions. De nombreux-ses participant-e-s plaident pour l'inclusion de toutes les matières dans la pratique de la médiation et souhaitent une meilleure collaboration entre les matières artistiques et les autres disciplines. L'élargissement de la notion de médiation culturelle représente aussi un défi car elle signifie que toutes les matières scolaires participent également de la médiation culturelle. Il devient donc difficile de faire la part entre ce qui relève et ce qui ne relève pas de la médiation culturelle. Pour esquisser le profil professionnel du « médiateur ou de la médiatrice culturel-le », il faut par conséquent trouver une voie médiane entre l'inclusion des enseignant-e-s dans le champ de la médiation et la distinction entre le métier d'enseignant-e et celui de médiateur-trice.

2. QUELS DEVRAIENT ÊTRE LES OBJECTIFS DE LA MÉDIATION CULTURELLE À L'ÉCOLE? QUELLE CONTRIBUTION PEUT-ELLE APPORTER?

À l'école, la médiation culturelle doit assurer à tous les élèves une solide formation culturelle de base. Il s'agit d'une condition indispensable pour favoriser l'autonomie tant dans la jouissance de l'offre et des institutions culturelles que dans le cadre d'une activité culturelle propre. Ce point a recueilli un large consensus au cours des trois journées.

Ce mandat est en principe intégré au concordat HarmoS ainsi que dans les deux nouveaux plans d'études, bien qu'il ne soit pas explicitement formulé et qu'il ne recouvre pas tous les domaines culturels (voir la Prise de position: www.kultur-vermittlung.ch/fr/qui-sommes-nous/documents.html).

Par ailleurs, la médiation culturelle peut et doit contribuer au développement de l'école a) en permettant aux élèves de vivre de nouvelles expériences (voir Prise de position, chapitre Les lieux d'apprentissage extrascolaires), b) en donnant accès à de nouveaux contextes et c) en mobilisant certaines compétences

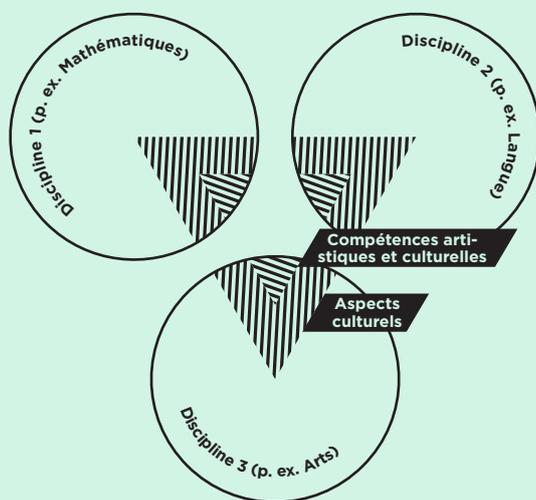
qui sont essentielles à une école tournée vers l'avenir.

Au cours des trois journées de consultation, ces compétences ont été désignées sous l'expression de « compétences artistiques et culturelles » et leur orientation de base a fait l'objet d'un large consensus. Les participant-e-s ont dégagé les caractéristiques suivantes:

- ▶ Résultats ouverts et orientation processuelle,
- ▶ Réflexivité et questionnement critiques,
- ▶ Implication de la personne entière avec ses émotions et sa capacité d'expression,
- ▶ Travail en dehors des normes,
- ▶ Ouverture sur le monde environnant.

Nombre de ces éléments proviennent de la pratique artistique contemporaine et sont de plus en plus souvent intégrés à la pratique de la médiation. Ils ne sont toutefois pas une prérogative des arts, dont ils ne constituent pas non plus l'unique contenu. De nombreux participant-e-s se sont accordés à dire que les questions liées à la discipline, aux normes et aux processus d'exclusion faisaient également partie intégrante des arts et de la médiation culturelle. À l'inverse, la recherche scientifique peut aussi être créative et les mathématiques ont, comme les langues, une histoire culturelle. En Suisse romande surtout, l'on souhaitait se défaire de l'opposition culture = créativité, liberté et humanité tandis que sciences = normes, structures et inhumanité. De ce point de vue, le PER fournit une approche intéressante susceptible de réduire cette dichotomie: il reconnaît explicitement que la « culture » fait partie de toutes les matières et il définit la « pensée créatrice » comme une capacité transversale et interdisciplinaire.

La capacité réflexive a souvent été évoquée comme un élément qui relie la médiation culturelle en tant qu'attitude à la médiation culturelle comme pratique. Indépendamment de la discipline enseignée, la conscience de son propre positionnement aide en effet à renouveler les schémas de pensée et les approches.



► Chaque matière comporte des aspects culturels et il est possible de travailler créativement ou en mode « processus » dans chaque discipline.

3. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA MÉDIATION CULTURELLE À L'ÉCOLE ?

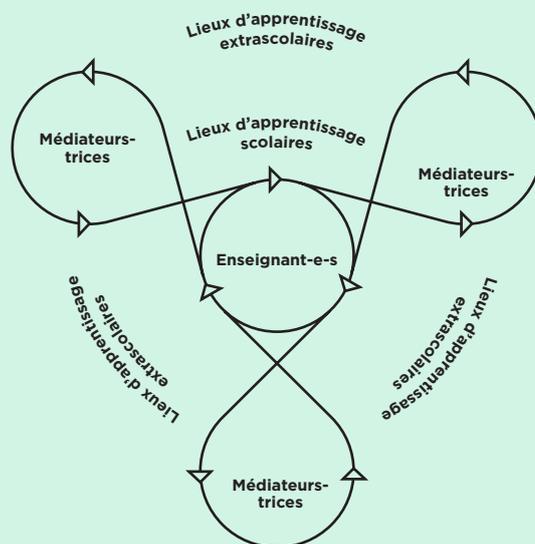
3.1. CONDITIONS GÉNÉRALES

Au cours des trois journées de consultation, il a été admis qu'il était nécessaire de collaborer avec des expert-e-s culturels externes si l'on voulait que la médiation culturelle atteigne les objectifs présentés au chapitre 1. Les expert-e-s externes ouvrent un autre accès aux contenus d'enseignement, ils et elles amènent un savoir et des expériences acquis dans le cadre de leur pratique professionnelle, et permettent de vivre une expérience culturelle en direct et offrent un accès direct aux lieux d'apprentissage extrascolaires.

Ces constats ne devraient toutefois pas mener à une polarisation entre le « dedans » et le « dehors », entre enseignant-e-s et médiateur-trice-s culturel-le-s, mais plutôt contribuer à resserrer les liens entre l'école et la médiation culturelle externe. La question de savoir ce que les expert-e-s externes et les enseignant-e-s devraient respectivement assumer et à quel moment et comment n'a pas fait l'unanimité. Les réponses à cette question dépendent en effet de facteurs fort divers

comme par exemple la formation des enseignant-e-s, les ressources, la disponibilité des expert-e-s et les offres.

Les participant-e-s se sont en revanche accordés pour souligner que l'école devrait collaborer plus étroitement avec les lieux d'apprentissage extrascolaires et que dans ce cadre, la médiation culturelle jouait un rôle important. En augmentant ses contacts avec le monde qui l'entoure (par exemple en allant suivre des concerts ou des leçons dans un laboratoire scientifique ou par un partenariat avec une organisation), l'école peut devenir un véritable « paysage d'apprentissage » qui favorise les expériences pratiques dans des environnements multiples.



► La médiation culturelle en lien avec l'école a non seulement besoin d'enseignant-e-s, mais aussi d'expert-e-s externes en vue de travailler en complémentarité.

Afin que la médiation culturelle puisse produire ses effets à l'école, il faut à la fois consolider les points de collaboration avec les expert-e-s externes et renforcer la médiation culturelle effectuée par les enseignant-e-s. Dans les discussions, les conditions-cadres suivantes ont été considérées comme indispensables à la réussite de cette collaboration :

► **Un besoin d'espaces de liberté structurels :**

En tant que pratique et attitude, la médiation culturelle a besoin d'espaces de liberté structurels. Ont été énumérés entre autres : la possibilité de travailler en dehors du rythme de la leçon de 45 minutes, la possibilité de réaliser des projets interdisciplinaires ou de bénéficier de temps pour visiter des institutions ou faire des recherches en dehors de l'établissement scolaire.

► **Développer la formation initiale et continue des enseignant-e-s :**

Les compétences artistiques et culturelles devraient jouer un rôle plus significatif dans la formation initiale et continue des enseignant-e-s. Il n'est pas question que les enseignant-e-s deviennent des spécialistes du domaine culturel, mais ils et elles devraient être encouragé-e-s à penser et à agir de façon créative et avec dans une attitude de médiation.

► **La médiation est affaire de chef-fe :**

la médiation culturelle doit être intégrée au niveau décisionnel. Ce n'est que de cette façon qu'elle sera conçue avec cohérence et exercera un effet qui dépasse les projets ponctuels et individuels. Au sein de l'école, la médiation culturelle a besoin du soutien de la direction car c'est de cette dernière que dépendent les structures et les mandats qui permettent un travail durable.

► **Un engagement politique en matière de culture et d'éducation :**

la politique culturelle et éducationnelle et leurs administrations doivent exiger et favoriser la médiation culturelle et créer des structures adéquates pour sa mise en oeuvre (coordination, financement. Dans ce cadre, une coordination des deux mondes est indispensable.

► **Un soutien ciblé à la médiation :**

les organismes d'encouragement privés doivent eux aussi connaître les réalités et développer des structures d'encouragement spécifiques à la médiation. Actuellement, les projets de médiation à l'école tombent souvent à travers les mailles du filet de l'encouragement. Ils ne correspondent en effet ni aux critères de la création culturelle ni aux critères pour le soutien de projets internes à l'école.

► **Les arts forment un tout :**

les matières en rapport avec les arts devraient renforcer leur collaboration afin de traiter de certaines spécificités du domaine artistique. Cette collaboration pourrait par exemple prendre la forme de projets ou de groupes de travail communs.²

3.2. LA COLLABORATION ENTRE LE SYSTÈME « ÉCOLE » ET LE SYSTÈME « CULTURE »

La collaboration entre ces deux systèmes a été la questions la plus discutée au cours de la course de relais. Il s'est avéré que les deux côtés partageaient un véritable intérêt – ainsi que certaines craintes. Il paraît évident que les deux systèmes devraient faire plus ample connaissance à tous les niveaux (personnes, structures, conditions, valeurs, objectifs). Les discussions ont fait apparaître que les conditions suivantes étaient nécessaires à une bonne collaboration,

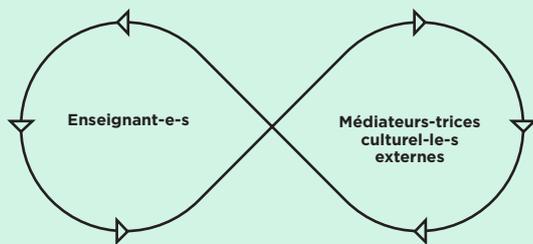
Un intérêt sincère et des objectifs transparents

La médiation culturelle données par des spécialistes externes dans le cadre scolaire ne fonctionne que si les deux champs se rencontrent sur un pied d'égalité. Pour cela, les acteurs de la culture doivent se demander ce qui les intéresse dans l'école, et ce qu'ils peuvent apprendre lors de projets communs. La simple « importation d'idées » ou promotion d'offres sont en effet peu intéressantes pour l'école. Pour faire le lien avec les objectifs d'enseignement et les mettre en lien avec leur action, les expert-e-s externes doivent connaître les plans d'études. A l'inverse, l'école doit accepter que les « externes » puissent travailler autrement qu'elle et qu'il existe des différences entre les objectifs artistiques, culturels et scolaires. C'est justement dans la diversité des approches que réside le potentiel d'apprentissage pour tous les participant-e-s. Il faut donc aborder ce point et trouver une démarche commune.³

Afin d'assurer ce rapprochement mutuel, il faut prévoir assez de temps pour clarifier les rôles, développer une vision commune et définir les objectifs des projets.

² Les chapitres du projet du Lehrplan 21 font clairement apparaître un morcellement des arts. Ils n'établissent en effet pas de rapport entre les différentes matières artistiques bien que les contenus et thématiques soient souvent comparables. Ainsi, seul le domaine de la musique nomme la contribution de la matière à la culture scolaire (représentations, chant en commun, etc.) et seul le domaine « Activités créatrices et manuelles » mentionne le rapport avec les œuvres et les artistes. Ces questions sont essentielles pour les deux domaines cités et auraient davantage de poids s'ils étaient regroupés.

³ La divergence des intérêts en présence constitue un défi. Pour les professionnels de la culture et les institutions, l'école constitue un champ professionnel étendu, tandis que pour les enseignant_e_s, les projets de médiation constituent une tâche supplémentaire dans un quotidien professionnel déjà bien rempli et exigeant. En même temps, la plupart des institutions culturelles ont également un mandat de formation et se tournent vers les écoles pour accomplir cette mission sociale.



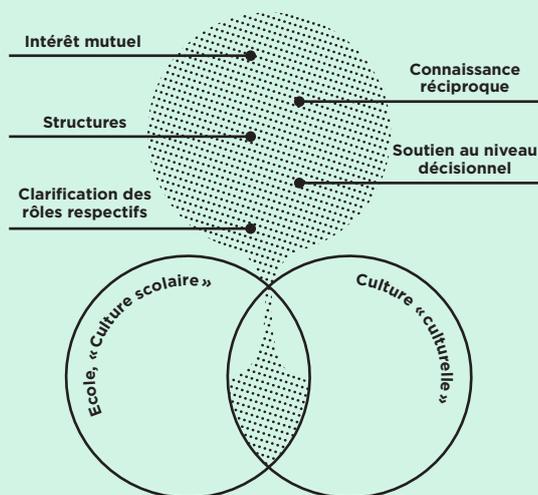
► Les systèmes «Ecole» et «Culture» doivent se compléter

Une communication et des conditions de collaboration adéquates

La «culture» et l'«école» ne parlent pas toujours le même langage. Lorsque les médiateur-trice-s culturels veulent travailler avec l'école, ils doivent lui communiquer leur projet de façon compréhensible. Plus un projet est intelligible, plus il se réfère aux principes de l'école (objectifs d'apprentissage, matières) et plus il a de chances de trouver un accueil favorable au sein de l'école. Inversement, l'école doit dégager davantage de temps et d'espaces de liberté car souvent, les locaux et les horaires de l'école ne se prêtent pas aux projets et aux processus culturels.

Une culture de la médiation commune

La connaissance et la collaboration réciproques – dans l'idéal, sur une longue durée – peuvent et devraient déboucher sur une «culture de la médiation» commune. Participant de la culture comme du système scolaire, elle rend la médiation culturelle visible et la renforce en tant que champ professionnel spécifique qui nécessite et développe des compétences particulières.



► Il faut une culture de la médiation qui intègre des aspects des deux «mondes».

Incitation, obligation, ou médiation culturelle facultative ?

Si la médiation culturelle effectuée par les expert-e-s externes est nécessaire pour atteindre les objectifs de et dans l'école (et sur ce point, il y a eu consensus, voir chapitre 1), elle ne peut se réaliser sur une base purement facultative. C'est là la question qui a le plus divisé les participant-e-s. De nombreux enseignant-e-s ont fait remarquer que l'on risquait de détruire l'engagement et les espaces de liberté qui sont au cœur de tels projets si la médiation culturelle externe devenait obligatoire. Ils se sont également demandé comment en contrôler la réalisation et s'il était justifié d'y consacrer beaucoup de temps. A l'inverse, de nombreux professionnels de la culture ont argumenté qu'une médiation culturelle purement facultative a un caractère fortuit, que son impact est ponctuel et que tous les élèves n'en profitent pas. Cette question n'a pas trouvé de réponse concluante. Les variantes suivantes, qui font appel à l'incitation ou à l'obligation, ont été proposées :

- Principe de l'enseignement partagé dans certaines matières (expert-e externe et enseignant-e),
- Des structures dédiées pour les projets extrascolaires,
- Bons pour des projets avec des experts externes ou pour les visites de lieux extrascolaires, qui doivent être utilisés dans un certain délai,
- Résidences: des spécialistes travaillent dans une école durant une longue période, les enseignant-e-s peuvent requérir leur collaboration pour une période définie donnée,
- Inscription des activités culturelles ou «externes» effectuées dans un «passport culture» ou dans un certificat culturel qui nomme également les compétences acquises.

3.3. UNE COORDINATION INDISPENSABLE

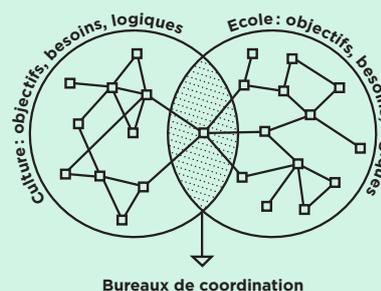
Durant les trois journées de consultation, les participant-e-s ont souligné combien il était important de coordonner les organismes et les personnes. «Ecole» et «culture» sont deux systèmes différents, en eux-mêmes complexes⁴, qui ne peuvent pas spontanément fonctionner l'un avec l'autre. Les services de coordination mettent en lien l'offre et la demande et rendent visible l'information. Ils peuvent aussi lancer des projets pertinents et assumer une fonction essentielle dans le développement qualitatif de l'offre. Des processus simples et un contact personnel constituent des éléments essentiels de telles structures.

Il faut également mettre en place une coordination au sein de l'école. Les personnes ou les services de coordination soutiennent les réseaux et la mise en place d'activités internes à l'école, encourageant ainsi le développement qualitatif des projets, favorisant la motivation des personnes impliquées et la visibilité des activités de médiation. Différents modèles existants ont été discutés durant ces journées :

- ▶ Des responsables culturels dans les écoles. Dans ce cas de figure, un-e enseignant-e (ou plusieurs) par école en coordonne les activités culturelles. Certains cantons proposent des formations continues pour cette mission. Ce modèle a l'avantage de lier étroitement les coordinateur-trices au quotidien scolaire. Les enseignant-e-s connaissent en effet les structures de l'école ainsi que leurs collègues. Ils et elles peuvent ainsi mettre en place des réseaux qui fonctionnent bien, diffuser les informations et lancer des projets pertinents. Ont fait l'objet des débats le temps nécessaire pour cette mission et les ressources en personnel indispensables à sa mise en oeuvre, qui sont calculées fort différemment de cas en cas.

⁴ Dans la plupart des communes et des cantons, l'école et la culture sont intégrés à des domaines politiques différents et même lorsque ces deux entités sont regroupées au sein du même département, elles ont souvent peu de points de contact. Les deux systèmes sont en eux-mêmes très divers. Il existe ainsi une multiplicité d'écoles, de cercles et d'entités scolaires. Du côté de la culture, la diversité est tout aussi grande avec les institutions, les organisations, les courants et les domaines culturels. Au sein de l'école, il existe en outre peu de structures susceptibles de rassembler les enseignant_e_s intéressé_e_s par la culture ou susceptibles de diffuser des informations culturelles (par exemple sur plusieurs écoles). Sans bureau de coordination, les professionnels de la culture et les enseignant_e_s ont beaucoup de peine à se trouver et les enseignant_e_s isolé_e_s n'arrivent pas à se positionner comme acteurs au sein d'une «communauté de médiation».

- ▶ Des bureaux de coordination rattachés à l'administration municipale ou cantonale. Les bureaux cantonaux font le lien entre les écoles et les acteurs culturels et se positionnent comme une interface centrale entre les deux systèmes. A la différence des responsables culturels dans les écoles, ils attribuent aussi des soutiens financiers pour les projets et les visites dans les écoles. L'une des missions importantes des bureaux de coordination cantonaux est de financer l'accès à des projets dans les communes éloignées des centres et de contribuer ainsi à la cohésion et à l'équité de traitement. Comme les responsables culturels dans les écoles, les bureaux de coordination cantonaux contribuent largement à la qualité et au développement de l'offre. Le clivage entre exigence de qualité et accessibilité a nourri les discussions car il représente un défi tant pour les utilisateur-trices que pour le bureau de coordination.



- ▶ Une coordination est **INDISPENSABLE** - idéalement au travers d'un service de coordination cantonal et d'un-e responsable culturel par école.

4. QUE SIGNIFIENT LP21 ET PER POUR LA MÉDIATION CULTURELLE?

Actuellement, la pratique de la médiation culturelle scolaire varie fortement d'un canton, d'une commune et d'une école à l'autre. La décision de sa mise en oeuvre dépend des moyens financiers des communes, de l'intérêt porté par l'administration culturelle et éducative, ou encore de l'engagement de directions d'écoles et d'enseignant-e-s en sa faveur. Les deux plans d'études offrent une opportunité unique de créer des conditions de base obligatoires et une légitimation explicite pour une médiation culturelle qui touche l'entièreté des enfants et des jeunes.

Le poids des plans d'études a également prêté à discussion, car ils ne règlent que quelques-uns des aspects pertinents pour la médiation culturelle en milieu scolaire. La majorité de ces aspects (par exemple le nombre d'heures

disponibles, le lien avec les cours facultatifs, le financement) relève de la compétence des cantons qui, ultérieurement, mettent en œuvre les plans d'études. Les expériences de la Romandie montrent clairement que le PER n'a conduit ni à des conditions-cadres homogènes ni à davantage de coordination pour la médiation culturelle. L'intérêt du PER, c'est d'avoir fourni une légitimation politique explicite à la médiation culturelle dans les écoles. Il contient de fait un mandat et de nombreux points de contact entre les deux mondes. Ainsi, il évoque le contact avec les professionnels de la culture, les œuvres et les institutions culturelles (des aspects qui font malheureusement défaut dans le LP 21). De plus, le PER mentionne un « domaine arts », ce qui permet de penser les arts dans le contexte de l'école comme un tout et de considérer la « pensée créatrice » comme une capacité transversale. Le fait que le PER mentionne explicitement la culture comme un aspect inhérent à toutes les matières (par exemple la « culture mathématique ») a aussi son importance.

La mise en œuvre du PER bat son plein. Dans ce contexte, des groupes de travail se sont formés dans différents cantons et communes, qui se chargent non seulement de mettre en place le PER dans le cadre de l'enseignement mais encore de réfléchir à la collaboration entre « école » et « culture ». La diversité des domaines et des acteurs rend difficile une conception systématique de la médiation culturelle dans le cadre de la mise en œuvre du PER, là où disciplines, institutions, administration et politique cultivent chacune son « jardin ». En intensifiant la coordination, il serait possible de mettre à profit de manière systématique les chances qu'offre le PER et de développer la qualité des offres et de l'enseignement. C'est pourquoi – selon l'avis des participant-e-s –, il faudrait constituer des bureaux de coordination, et constituer ou reconduire des groupes de travail cantonaux ou communaux.

Le plan d'études 21 légitime également la médiation culturelle – mais de manière moins claire. En particulier, il ne fait pas allusion aux professionnels de la culture, aux institutions et aux œuvres (voir Prise de position: www.kultur-vermittlung.ch/fr/qui-sommes-nous/documents.html).

Ce que signifie pour la médiation culturelle le changement majeur induit par les deux plans

d'études, à savoir l'enseignement par compétences, mérite à être clarifié. En Suisse alémanique surtout, le monde des spécialistes externes a encore peu réfléchi à ce sujet.

Les participant-e-s se sont accordé-e-s pour dire que la médiation culturelle en tant que pratique et attitude apporte une contribution à la plupart des compétences transversales. De nombreux aspects inhérents aux « compétences artistiques et culturelles » se retrouvent dans les compétences transversales et peuvent être approfondies par des projets de médiation culturelle.

L'évaluation – condition nécessaire d'un apprentissage par compétences – a été longuement discutée. Deux camps se sont constitués, regroupant chacun des spécialistes des domaines scolaire et externe. Les uns sont convaincus que les compétences « molles et esthétiques » peuvent être définies et observées sans problème et que leur évaluation contribue à leur développement qualitatif. Les autres hésitent beaucoup à les définir rationnellement et à les mesurer et craignent que, ce faisant, l'on perde – surtout dans les disciplines artistiques – ce que l'on souhaitait encourager. La durée des projets externes de médiation, souvent brève, constitue un obstacle d'importance à leur évaluation, car il faut du temps pour développer ce type de compétences.

Pour la médiation culturelle effectuée dans le cadre des programmes scolaires, l'apprentissage par compétences va devenir obligatoire. La question de savoir si la médiation culturelle externe devra aussi s'y conformer ou l'utiliser comme argument est restée sans réponse, mais devrait faire l'objet de discussions plus poussées.⁵

⁵ En ce qui concerne les arts à l'école, le projet FLAKS effectuée des recherches dans ce domaine.

5. SUGGESTIONS POUR LA SUITE DES TRAVAUX

Il faut poursuivre la discussion sur la médiation culturelle à l'école. Il faut en particulier traiter des questions concernant le profil professionnel et trouver des solutions politiques, structurelles et financières en impliquant les divers acteurs. La course de relais «Ecole, Culture, Ecole» a livré des bases pour cette discussion, soulevé des questions intéressantes et livré de nombreuses idées. Les discussions ont débouché sur des suggestions pour la suite des travaux des différents acteurs. Quelques-unes d'entre elles ont également été intégrées aux recommandations pour la mise en œuvre du plan d'études 21 dans la prise de position de Médiation Culturelle Suisse (www.kultur-vermittlung.ch/fr/qui-sommes-nous/documents.html).

Suggestions pour la pratique de terrain:

- ▶ Développer une culture de la médiation qui soit élaborée à la fois par les enseignant-e-s et les professionnels de la culture.
- ▶ Communiquer la médiation de façon plus visible et comme une pratique autonome.
- ▶ Inclure et reconnaître différentes conceptions de la culture (celles des enseignant-e-s, des élèves, des médiateur-trice-s culturels, des institutions/organisations, etc.) et travailler avec elles.
- ▶ Professionnels de la culture et médiateur-trices externes: montrer un véritable intérêt pour l'école (ses contenus et ses structures) et utiliser l'école comme un lieu propice au développement de sa propre démarche.
- ▶ Enseignant-e-s et monde de l'école: créer davantage d'espaces de liberté pour les projets et les acteurs culturels, développer une conscience plus aigüe des spécificités de la médiation culturelle.
- ▶ Créer des liens plus forts entre lieux d'apprentissage scolaires et lieux d'apprentissage extrascolaires.
- ▶ Consacrer davantage de temps à faire connaissance et à clarifier les rôles des uns et des autres.

Suggestions pour les directions scolaires

- ▶ Incorporer systématiquement la médiation culturelle dans la mise en œuvre du nouveau plan d'études.
- ▶ Positionner l'école comme un «paysage d'apprentissage». Créer, dans toutes les matières, des liens avec les institutions, organisations et lieux extrascolaires.

- ▶ Autant que possible, nommer des enseignant-e-s responsables de la culture dans toutes les écoles.
- ▶ Rendre possible l'emploi à temps partiel d'expert-e-s externes dans les écoles.
- ▶ Instaurer une collaboration à long terme entre les expert-e-s externes et les enseignant-e-s, entre l'école et les institutions culturelles.

Suggestion pour l'encouragement et l'administration culturelles, et pour les instances politiques:

- ▶ Améliorer la concertation entre les services de l'éducation et de la culture.
- ▶ Créer et développer des bureaux de coordination cantonaux pour la médiation culturelle.
- ▶ Développer des critères et des structures appropriés pour le soutien à la médiation culturelle dans les écoles.

Complément pour la Romandie

- ▶ Utiliser le domaine «Arts» pour penser les arts comme un tout dans le contexte scolaire; intégrer la danse, la littérature, le théâtre et d'autres formes d'expression artistique.
- ▶ Développer la capacité transversale de la «pensée créatrice» au-delà des clichés. Développer des projets impliquant les arts et les autres matières.
- ▶ Créer des bureaux de coordination aux niveaux cantonal et/ou communal.
- ▶ Lancer et poursuivre les échanges de pratiques entre divers cantons et communes autour de la mise en œuvre du PER en lien avec la culture.
- ▶ Constituer et maintenir des groupes de travail composés de praticiens scolaires et externes.

Complément pour la Suisse alémanique

- ▶ Médiateur-trice-s et professionnels de la culture, enseignant-e-s: s'engager activement dans son canton pour la mise en œuvre du plan d'études 21.

Médiations culturelle Suisse

- ▶ Promouvoir des exemples de bonnes pratiques.
- ▶ Elaborer des recommandations pour la mise en œuvre du plan d'études 21.
- ▶ Poursuivre l'organisation d'échanges entre le monde de l'école et celui de la culture.

LES RENCONTRES EN IMAGES

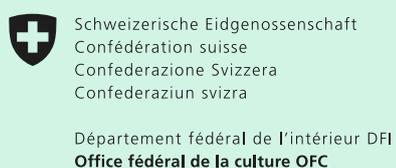


**UNE MANIFESTATION DE MÉDIATION
CULTURELLE SUISSE AVEC
L'AIMABLE SOUTIEN DE L'OFFICE
FÉDÉRAL DE LA CULTURE**

En collaboration avec les cantons:



Et avec les villes de:



Impressum
Médiation Culturelle Suisse
Février 2014

info@kultur-vermittlung.ch

www.mediation-culturelle.ch
www.kultur-vermittlung.ch
www.mediazione-culturale.ch

Médiation Culturelle Suisse

Projet LP 21
D-EDK Secrétariat général
Zentralstrasse 18
6003 Luzern

Zurich, le 16.12.2013

Consultation sur le Lehrplan 21

Madame, Monsieur,

C'est très volontiers que nous vous faisons parvenir notre prise de position sur le projet de Lehrplan 21 (LP 21). Nous avons également rempli le formulaire en ligne (jb9vis4s8cx2). En complément à ce formulaire, le présent courrier vous donne des compléments d'information importants, transmet des bases de réflexion ainsi que nos souhaits.

Médiation Culturelle Suisse (MCS) est le réseau national pour la médiation culturelle, et la faitière des associations spécialisées de ce domaine. Nous mettons en réseau et nous soutenons les organisations, les institutions et les personnes actives dans la médiation culturelle scolaire et extrascolaire. Nos membres représentent les domaines culturels, artistiques, pédagogiques, les formations ainsi que la recherche liés à la médiation culturelle. A travers ses membres, MCS représente plusieurs milliers de spécialistes issus de différents domaines culturels. Pour en savoir plus: www.mediation-culturelle.ch.

MCS a conçu cette prise de position au fil une „course de relais“ consultative à travers toute la Suisse. Lors des rencontres „Ecole, Culture, Ecole“ (en allemand: Schule und Kultur und Schule) qui se sont déroulées à La Chaux-de-Fonds, Berne et Saint-Gall, plus de 230 spécialistes du monde de l'école et de la culture (terrain, administration culturelle, enseignement et recherche) ont débattu de la médiation culturelle dans un contexte scolaire. Parmi les invités figuraient également des représentant_e_s des organisations de projet LP 21 et Plan d'études romand. En guise de clôture, une rencontre interne, dédiée aux membres, avait pour objectif de discuter des messages et des besoins qui ont émergé durant cette course de relais.

Nous vous remercions pour l'attention portée à notre prise de position et sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec nos salutations les meilleures,

Médiation Culturelle Suisse

Le président:



Christoph Reichenau

La directrice :



Eva Richterich

Consultation sur le « Lehrplan 21 »

Table des matières

1. Bases et conditions-cadre de la prise de position

- A. Notre définition de la culture
- B. Notre définition de la médiation culturelle
- C. La médiation culturelle dans le contexte scolaire
- D. Le concordat HarmoS et les plans d'étude

2. Prise de position sur le Lehrplan 21 du point de vue de la médiation culturelle

- A. Généralités
 - a. Notre évaluation du LP 21
 - b. La collaboration entre les enseignant_e_s et des expert_e_s externes
 - c. Les lieux d'apprentissage extrascolaires
 - d. Les compétences transversales
- B. Prise de position par domaine d'enseignement
 - a. Domaine Activités créatrices et manuelles (« Gestalten »)
 - b. Musique
 - c. Langues
 - d. Mouvement et sport
 - e. Nature, être humain, histoire
 - f. La médiation culturelle comme partie intégrante de la culture scolaire
 - g. La thématique interdisciplinaire de la „culture“

3. Mettre en oeuvre le Lehrplan 21 pour l'école de demain

- A. Critères pour une bonne collaboration entre l'école et les acteurs extrascolaires
- B. Renforcement des enseignant_e_s et de l'école

1. Bases et conditions-cadre de la prise de position

A. Notre définition de la culture

L'UNESCO définit la culture comme « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs (...) qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.»

Un élément-clef de cette définition fait particulièrement sens: la pratique et la réflexion culturelles et artistiques commencent dans la tête; ce sont des impulsions mentales qui peuvent aboutir à une réalisation. La culture, c'est le tissu d'idées et de représentations que les êtres humains réinventent sans cesse pour s'orienter dans la vie et pressentir ce qui la dépasse. Cette définition est cependant trop large pour servir de base à des actions concrètes. En référence à la définition en cours en politique culturelle suisse, MCS définit la culture comme suit:

- Les arts, qui incluent l'architecture, les arts de la scène et le patrimoine culturel. Les arts comprennent non seulement la „culture dominante“, mais aussi la culture alternative, la culture populaire et les traditions vivantes
- La science, la recherche et la technique
- Des domaines qui font l'objet d'une recherche, d'une présentation et d'une valorisation muséale.

B. Notre définition de la médiation culturelle

La médiation culturelle est un métier et une attitude.

En tant que métier, la médiation culturelle recouvre toute la diversité des pratiques qui sensibilisent un public donné à des contenus, des questions et des démarches artistiques et culturelles en vue de faciliter leur appropriation active – productive, ou réceptive. La médiation culturelle comprend la formation esthétique et culturelle à l'école, les offres de médiation des institutions culturelles ou scientifiques (p. ex. ateliers, visites, centres de culture scientifique) ou encore des productions propres (p. ex. des représentations réalisées par des artistes avec des jeunes). En Suisse, la médiation culturelle s'établit comme domaine spécialisé, lié à des compétences et à une action spécifiques. Sur le plan international et depuis une dizaine d'années, l'importance de la médiation culturelle et de son synonyme, la „formation culturelle“, ne cesse de croître.

La médiation culturelle comme attitude désigne une conception de l'enseignement et de l'apprentissage qui se développe en lien avec les pratiques décrites ci-dessus. Résultats ouverts, expérience esthétique, regard critique, expression et réflexivité en forment le cœur. La médiation culturelle ne porte pas prioritairement sur l'enseignement de savoirs et de faits, mais sur la transmission de compétences, qui permettent aux élèves s'orienter de manière autonome dans le tissu culturel. La médiation pose ainsi la base d'une identité culturelle, d'une majorité culturelle et d'une participation à la vie culturelle. Il est indispensable que cette attitude ait sa place à l'école obligatoire, car elle seule touche l'entièreté des enfants et des jeunes.

C. La médiation culturelle dans le contexte scolaire

La participation culturelle est un droit humain. Dans le „Manifeste Arts&Education – pour un saut qualitatif et quantitatif dans l'éducation culturelle et artistique dans le système éducatif suisse“ de 2010, la commission UNESCO Suisse préconise une meilleure coordination entre le monde de la culture et celui de l'école.

La mise en lien entre des activités scolaires et extrascolaires constitue l'un des objectifs de base de la médiation culturelle. Dans ce cadre, MCS définit deux domaines ainsi que plusieurs niveaux:

Formation et médiation culturelle scolaires

– *Enseignement régulier dans les domaines de la créativité et de la musique*

La transmission culturelle, réalisée dans le cadre des cours de créativité et de musique, est une forme de médiation culturelle scolaire.

– *Médiation culturelle à l'école*

Le cours donné par un_e enseignant_e est complété par l'intervention d'acteurs culturels externes (nommées „expert_e_s externes“ ci-après) qui interviennent dans le cadre de l'enseignement régulier, dans les disciplines à option ou encore dans le cadre d'un projet dédié.

– *Médiation culturelle scolaire hors-les-murs*

Les élèves découvrent des lieux culturels ou participent à des actions d'artistes ou de médiateurs culturels dans des institutions culturelles (p. ex. salles de concert, bibliothèques, musées, théâtres, ateliers d'artistes) qui se positionnent comme des lieux d'apprentissage externes à l'école. Ces actions de médiation culturelle sont généralement réalisées par des médiateurs externes, en collaboration avec les enseignants.

Formation et médiation culturelle extrascolaires

– *Formation artistique déléguée*

Cette forme de médiation est constituée par des offres de hautes écoles externes (ex. écoles de musique) qui sont validées et promues par l'école publique.

– *Médiation culturelle extrascolaire indépendante*

Ce type de médiation est constitué par les offres pour les enfants et les jeunes sans lien avec l'école, offres qui sont développées par des institutions ou des acteurs culturels.

D. Le concordat HarmoS et le Lehrplan 21

L'article 3d du concordat HarmoS de 2007 définit les connaissances et aptitudes que les élèves doivent maîtriser dans le domaine „Musique, arts et activités créatrices“: „Au cours de la scolarité obligatoire, chaque élève acquiert la formation de base qui permet d'accéder aux filières de formation professionnelle ou de formation générale du degré secondaire II, cette formation comprenant en particulier les domaines suivants (...) une culture artistique théorique et pratique diversifiée, orientée sur le développement de la créativité, de l'habileté manuelle et du sens esthétique, ainsi que sur l'acquisition de connaissances relatives au patrimoine artistique et culturel.“ Le Lehrplan 21 (LP21) sera jugé à l'aune de sa mise en oeuvre de cette mission.

Sur la base de ce cadrage, nous formulons ci-après les requêtes que la médiation culturelle adresse au Lehrplan 21.

2. Prise de position sur le Lehrplan 21

A. Généralités

a. Notre évaluation du Lehrplan 21 (LP 21)

Actuellement, la pratique de la médiation culturelle scolaire varie fortement d'un canton, d'une commune et d'une école à l'autre. La décision de sa mise en oeuvre dépend des moyens financiers des communes, de l'intérêt porté par l'administration culturelle et éducative, ou encore de l'engagement de directions d'écoles et d'enseignant_e_s en sa faveur. En tant que mandat politique commun des cantons germanophones, le LP 21 offre une opportunité unique de créer des conditions de base obligatoires pour une médiation culturelle qui touche l'entièreté des enfants et des jeunes.

Nous saluons son organisation en trois cycles et l'orientation par compétences. Même si cette orientation par compétences est difficilement définissable et mesurable dans certains domaines culturels – plus particulièrement dans les arts – l'évaluation des compétences acquises nous paraît nécessaire. Ces compétences, leurs indicateurs ainsi que leur évaluation devront tenir compte de spécificités culturelles des disciplines artistiques, afin de ne pas détruire ce que ces disciplines veulent encourager.

➔ **Requête 1 : Le LP 21 doit intégrer des bases obligatoires, des points de contact pertinents ainsi qu'une légitimation explicite de la médiation culturelle. Il doit aussi désigner explicitement la médiation culturelle comme un objectif d'apprentissage et comme une mission obligatoire de l'école. Les critères des disciplines artistiques doivent être définis par des spécialistes de l'école et de la pratique artistique.**

b. La collaboration entre les enseignant_e_s et des expert_e_s externes

Le LP 21 cadre l'enseignement donné par des enseignant_e_s. Selon MCS, les objectifs du plan d'études peuvent être atteints uniquement en intégrant des expert_e_s externe à leurs côtés. Ceci vaut pour toutes les disciplines, y compris les disciplines „MINT“ (Mathématiques, Informatique, Sciences naturelles, Technique). Le monde est plus vaste que l'école qui y prépare, et les enseignant_e_s ne doivent et ne peuvent pas tout transmettre. Les spécialistes externes développent une autre approche des contenus d'apprentissage, intègrent des savoir-faires pratiques, travaillent avec l'expérience vécue et offrent un accès privilégié aux lieux d'apprentissage extrascolaires (p. ex. un théâtre ou un laboratoire scientifique). Il existe de nombreuses manières de répartir les rôles entre les enseignant_e_s et les expert_e_s externes. Elles dépendent des actions que chacun des deux partenaires peut développer et ressources dont disposent les écoles.

➔ **Requête 2 : Les enseignant_e_s de toutes les disciplines doivent collaborer avec des expert_e_s externes pour atteindre les objectifs d'apprentissage du LP 21. Les expert_e_s sont des spécialistes de leur domaine avec un intérêt pour le monde de l'école. Une collaboration doit prévoir suffisamment de temps pour une préparation commune, opter pour une répartition des rôles pertinente et inscrire l'action dans la durée.**

c. Les lieux d'apprentissage extrascolaires

Les lieux d'apprentissage extrascolaires resserrent les liens entre l'école. Afin que ce domaine interdisciplinaire ne se soit pas noyé dans le quotidien scolaire liens avec le monde extérieur à l'école et son environnement et permettent aux élèves de s'orienter dans des contextes culturels. Ils offrent de nombreuses approches didactiques et donnent la possibilité aux enseignant_e_s de percevoir „leurs“ élèves différemment. Pour ce qui est de la formation culturelle, les institutions culturelles forment avec l'école un „environnement d'apprentissage“. Des environnements comparables doivent être poursuivis dans toutes les disciplines.

➔ **Requête 3 :** Les enseignant_e_s de toutes les disciplines collaborent régulièrement avec des lieux d'apprentissage extrascolaires et développent ainsi un partenariat avec des institutions et des organisations spécialisées. Ce partenariat intègre l'école à un environnement d'apprentissage. Le plan d'études désigne l'école comme partie intégrante d'un tel paysage et nomme les points de contact.

d. Compétences transversales

La définition de compétences et de thématiques transversales est une démarche à saluer, car elle stimule la pensée interdisciplinaire et renforce les liens avec le monde extérieur. Afin que ces domaines transversaux ne se retrouvent pas noyés dans le quotidien scolaire, ils doivent être intégrés aux moyens d'enseignement et être évalués. La médiation culturelle est propice au développement de telles compétences, car elle stimule la créativité et la liberté de création, tout en entraînant également la réflexion, le travail conceptuel, la maîtrise technique ainsi que la discipline. Les médiateurs culturels ont par ailleurs l'expérience du travail interdisciplinaire et transversal.

➔ **Requête 4 :** La médiation culturelle est un élément constitutif de l'acquisition de compétences transversales et doit être désignée comme tel dans le LP 21. Le LP 21 fait explicitement référence à la possibilité de travailler de manière interdisciplinaire dans les domaines transversaux et intègre cette possibilité aux moyens d'apprentissage.

B. Prise de position par domaine d'enseignement

a. Domaine Activités créatrices et manuelles (« Gestalten »)

Le domaine Activités créatrices et manuelles (« Gestalten ») mentionne explicitement le contact avec des créateurs et des institutions culturelles (Signification et objectif, activité créatrice visuelle). Cette mention est importante et doit être conservée. Le chapitre „activité créatrice visuelle, contextes et orientations“ est également central. Il est nécessaire de préciser dans ce chapitre qu'un travail renforcé en lien avec différents lieux culturels et leurs contextes est indispensable. Car seule une connaissance de ces lieux et de leur fonctionnement permet une participation autonome à la vie culturelle.

➔ **Requête 5 :** L'enseignement régulier dans les trois cycles est complété par l'intégration d'expert_e_s externes en classe ainsi que par des temps d'apprentissage extrascolaire réguliers dans des lieux culturels extrascolaires. Le paragraphes „Contextes et orientation – culture et histoire“ doit par ailleurs être complété comme suit: „Les élèves connaissent différents contextes culturels et artistiques ainsi que différentes institutions culturelles et s'orientent de manière autonome dans ce cadre.“

b. Domaine Musique

L'introduction au domaine „Musique“ pose l'objectif suivant: au sein de la société, les élèves peuvent „s'orienter de manière adulte“ dans leur rapport à la musique. Cet aspect est central et doit être conservé. Afin d'atteindre cet objectif, il est indispensable que les élèves apprennent à connaître des oeuvres, des lieux et des acteurs représentatifs des différents contextes musicaux.

➔ **Requête 6 : L'enseignement régulier dans les trois cycles est complété par l'intégration d'expert_e_s externes au sein de l'école ainsi que par un apprentissage régulier dans des lieux d'apprentissage extrascolaires (p. ex. auprès d'orchestres ou lors de concerts). Le paragraphe „Signification et objectifs, culture, art et société“ mentionne explicitement le contact avec des professionnels du domaine de la musique et ses institutions (comme pour le domaine Créativité)**

c. Domaine Langues

Dans le domaine des langues, la littérature est mentionnée dans de nombreux sous-chapitres. Cela est pertinent et doit être conservé. Les exigences minimales sont cependant trop focalisées sur l'acquisition intellectuelle de la langue. Il manque des aspects liés à la langue vécue, l'intégration de lieux d'enseignement extrascolaires, l'utilisation de la langue dans une perspective créatrice ainsi qu'un rapport adulte à différentes formes linguistiques.

➔ **Requête 7 : Le LP21 mentionne plus explicitement l'aspect créateur et vécu de la langue. L'enseignement régulier dans les trois cycles est complété par l'intégration d'expert_e_s externes (p. ex. pour des représentations théâtrale ou des projets d'écriture allant du roman d'école à l'atelier littéraire avec un auteur). Les élèves visitent par ailleurs régulièrement des institutions culturelles (p. ex. théâtre, maison de la littérature). L'intégration du théâtre et du jeu scénique à l'enseignement de la langue est également explicitement mentionnée.**

d. Domaine Mouvement et sport

Dans le domaine „Représenter et créer“, nous saluons le paragraphe suivant: „...peuvent utiliser le corps comme moyen d'expression, de représentation et de communication.“ La mention d'un „rapport respectueux“ est également pertinente, mais il n'est pas dit pourquoi ce rapport est nommé à cet endroit. Si l'apprentissage d'un tel rapport est rattaché à ce domaine, il devrait faire l'objet d'une mention plus explicite, par exemple par le complément: „Par le mouvement et par la perception de soi, les élèves apprennent à développer un rapport respectueux avec leurs pairs et avec eux-mêmes. Dans le „Domaine danse“, la dimension esthétique et créatrice de la danse est absente. Il manque également la mention de l'intégration d'experts et la visite de lieux d'apprentissage externes.

➔ **Requête 8 : L'enseignement dans les trois cycles est complété par l'intervention d'expert_e_s externes au sein de l'école (p. ex. des danseurs ou des médiateurs en danse) ainsi que par des temps d'apprentissage extrascolaires (p. ex. à l'opéra ou à la maison de la danse, ou encore lors de représentations de danses populaires). Dans le domaine danse, la dimension esthétique et créatrice est mentionnée de manière plus explicite.**

e. Domaine Nature, être humain, société

Il existe de nombreuses institutions culturelles liées à ce domaine, qui recouvre l'histoire, les sciences naturelles et également des thématiques éthiques. La médiation culturelle peut par ailleurs rendre tangibles et applicables les liens qui existent entre l'histoire et une activité créatrice vécue, ou encore entre des développements techniques et des formes d'expression culturelles.

➔ **Requête 9 :** Dans le domaine Nature, être humain et société l'enseignement régulier est complété dans les trois cycles par l'intervention d'expert_e_s externes et par la visite de lieux d'apprentissage extrascolaires (p. ex. musées, observatoires, laboratoires, jardins botaniques).

f. La médiation culturelle comme partie intégrante de la culture scolaire

Le domaine Musique est le seul à mentionner son apport à la culture scolaire: „Les élèves contribuent activement (...) au développement d'une culture d'établissement.“ (Musique, signification et objectifs, l'école comme lieu de formation culturelle). Cette contribution doit également être développée dans d'autres domaines, et plus particulièrement dans une perspective transversale, entre les classes et entre disciplines. Afin que la médiation culturelle puisse enrichir la culture scolaire, elle doit disposer d'espaces de libertés structurels, comme par exemple les semaines dédiées à des projets, l'enseignement en dehors de la structure par plages horaires (p. ex. enseignement par thématique globale) ou des manifestations qui mobilisent l'école entière.

➔ **Requête 10 :** L'apport de la médiation culturelle doit être explicitement mentionné. Il doit aussi être mentionné que les projets interdisciplinaires sont souhaités et que l'enseignement ne doit pas uniquement se dérouler selon un rythme de périodes scolaires.

g. La thématique interdisciplinaire de la „culture“

La culture est partie intégrante de tous les domaines d'enseignement. Chaque domaine a en effet un contexte culturel et une dimension esthétique. Dans chaque domaine, il est possible de travailler avec des processus ouverts, de stimuler l'apprentissage et la recherche de solutions créatives en développant une attitude réflexive. La culture doit donc être intégrée au LP 21 comme une thématique transversale.

➔ **Requête 11 :** La culture doit constituer une thématique transversale dédiée. Elle jouera ainsi un rôle dans toutes les disciplines, mais pourra également être traitée de manière interdisciplinaire et transversale.

3. Mettre en oeuvre le Lehrplan 21 pour l'école de demain

Les recommandations du chapitre deux nomment les conditions de base que le Lehrplan 21 doit garantir afin que les objectifs du domaine culture puissent être réalisés. Pour une formation culturelle pertinente de l'ensemble des élèves, la mise en oeuvre cantonale est essentielle. Les prérequis et les conditions-cadre de cette mise en oeuvre sont définis de manière prospective dans ce chapitre. Elles ont été définies en collaboration avec plus de 230 expert_e_s issus de différents suisses.

A. Critères pour une bonne collaboration entre l'école et les acteurs extrascolaires

La collaboration a besoin de structures adéquates et d'objectifs partagés.

- Chaque canton dispose d'un service de coordination centralisé. Ce service met en lien offre et demande, accompagne les partenaires et garantit la qualité des projets.
- La médiation culturelle dans les écoles est co-financée par la formation et la culture. La répartition financière est négociée dans chaque canton.
- La médiation culturelle en lien avec l'école est organisée au niveau cantonal, afin que toutes les communes en bénéficient.
- Il existe également un service de coordination municipal (surtout dans les grandes villes). Les services de coordination d'un même canton collaborent ensemble.
- Chaque école dispose de responsables culturels qui sont des personnes de référence au sein de l'établissement. Ils et elles disposent d'un nombre d'heures adéquat dédié à cette mission.
- Des engagements d'expert_e_s à temps partiel sont possibles et sont soutenus
- Une collaboration régulière et durable entre des expert_e_s externes et les enseignant_e_s stimule les processus d'apprentissage.
- L'enseignement ou le projet d'expert_e_s externes établit un lien avec le plan d'études.
- Les expert_e_s externes définissent également des objectifs pédagogiques. Cette démarche aboutit à un référent éducatif commun.
- Les missions et rôles des enseignant_e_s et des expert_e_s externes doivent être définis en commun. Nous recommandons des projets „sur mesure“, qui tiennent compte des conditions, besoins et du potentiel spécifiques à chaque école.
- Les projets de médiation culturelle tiennent compte des intérêts et des capacités des enfants et des jeunes. Une participation structurelle (p. ex. par un „conseil consultatif“) est pertinente.

B. Renforcement des enseignant_e_s et de l'école

L'intégration d'expert_e_s externes doit aller de pair avec un renforcement des enseignant_e_s dans le domaine de la médiation culturelle. Ils et elles doivent pouvoir enseigner dans une perspective de médiation culturelle et doivent également bénéficier d'incitations à le faire.

- La médiation culturelle est intégrée de manière renforcée dans la formation initiale des enseignant_e_s.
- Les enseignant_e_s sont sensibilisé_e_s à la collaboration avec des expert_e_s externes.
- Il existe une offre de formations continues pour la médiation culturelle, qui est développée en collaboration entre les hautes écoles liées à la culture et celles du domaine de la formation.
- L'école met à disposition de la médiation culturelle des espaces de liberté structurels (p. ex. heures qui peuvent être librement organisées, semaines dédiées à des projets, temps pour la visite de lieux d'apprentissage extrascolaires, assouplissement de la structure par période d'enseignement de 45 minutes, projets interdisciplinaires, intégration d'expert_e_s externes).
- Les directions d'école reconnaissent et utilisent le potentiel de la médiation culturelle à l'école et soutiennent les enseignant_e_s dans cette démarche.

Membres

Médiation culturelle suisse est le réseau national des acteurs de la médiation culturelle. L'adhésion est ouverte aux personnes physiques et morales actives dans le domaine de la médiation culturelle. Motivation, développement qualitatif, pratique réflexive et mise en réseau – voici les valeurs pour lesquelles s'engagent les membres de Médiation culturelle suisse. [Adhérer](#)

pages des membres en construction

	artlink, Büro für Kulturkooperationen, Vers la page du membre		Bibliothèques municipales de la Ville de Genève, Vers la page du membre
	Centre artistique et culturel Ferme-Asile, Vers la page du membre		cineducation.ch, Vers la page du membre
	classYcal, Vers la page du membre		Danse Suisse, Vers la page du membre
	Dienststelle für Kultur, Kanton Wallis, Vers la page du membre		Ecole-Musée, Vers la page du membre
	EESP-Haute école de travail social et de la santé, Vers la page du membre		Haus der Volksmusik, Vers la page du membre
	Hochschule der Künste Bern, Vers la page du membre		kidswest.ch, Vers la page du membre
	Kindermuseum Creaviva im Zentrum Paul Klee, Vers la page du membre		kkj Schweizerischer Verband Künste für Kinder, Vers la page du membre
	Kultur macht Schule, Vers la page du membre		Kuverum, Vers la page du membre
	La Chaux-de-Fonds: Affaires culturelles, Vers la page du membre		Luzerner Theater, Vers la page du membre



Manufacture - Haute école de théâtre de Suisse,
[Vers la page du membre](#)



mediamus,
[Vers la page du membre](#)



ONO Das Kulturlokal,
[Vers la page du membre](#)



PH Bern,
[Vers la page du membre](#)



PH FHNW & ECAV,
[Vers la page du membre](#)



reso - tanznetzwerk schweiz,
[Vers la page du membre](#)



Réseau romand Science et Cité (RRSC),
[Vers la page du membre](#)



Schweizer Musikrat SMR,
[Vers la page du membre](#)



Schweizerischer Werkbund,
[Vers la page du membre](#)



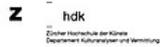
Stiftung Science et Cité,
[Vers la page du membre](#)



Superar Suisse,
[Vers la page du membre](#)



TPS Fachverband Theaterpädagogik Schweiz,
[Vers la page du membre](#)



Zürcher Hochschule der Künste,
[Vers la page du membre](#)

**KULTURVERMITTLUNG SCHWEIZ DANKT DEN FOLGENDEN PARTNERN HERZLICH FÜR
DIE UNTERSTÜTZUNG:**

MÉDIATION CULTURELLE SUISSE

REMERCIÉ LES PARTENAIRES SUIVANTS CHALEUREUSEMENT POUR LEUR SOUTIEN:

Für den Aufbau / Pour le développement

prohelvetia

RAIFFEISEN

ERNST GÖHNER STIFTUNG

AVINA STIFTUNG

Für die Projekte im Zusammenhang mit der Webseite / Pour les projets
dans le contexte de la plateforme web



Avec le soutien de la
**Commission
suisse**
pour l'UNESCO

Für das Projekt «Schule und Kultur und Schule» / Pour le projet «Ecole, Culture, Ecole»



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC



Kulturförderung
Appenzell Aargau



Ville de
Neuchâtel



**Kanton Bern
Canton de Berne**



Ein Programm des Kantons Bern
www.be.ch/bildungundkultur

Stadt St.Gallen

Kanton St.Gallen



Stadt Bern
Direktion für Bildung
Soziales und Sport

Thurgau



ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL